

PV N° 14  
21 février 2024

### Examen des réserves

---

#### **Dossier n° 39**

**Match n° 27698383 Pont St-Martin Fcgl 2 / Paimboeuf Estuaire 2 Coupe U18 Jean Olivier  
groupe n° 38 du 27.01.2024**

La Commission rouvre le dossier et décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 2 du club de Pont St-Martin Fcgl pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Paimboeuf Estuaire
- De mettre à la charge le droit de confirmation s'élevant à 53 € au club fautif Pont St-Martin Fcgl
- D'infliger une amende s'élevant à 106 € au club de Pont St-Martin Fcgl correspondant aux frais de constitution de dossier
- De transmettre le dossier à la Commission Départementale des Jeunes Masculins

### Examen des évocations

---

#### **Dossier n° 49**

**Match n° 26527473 La Chapelle sur Erdre Ac 2 / Bouguenais Foot 1 Seniors D2 Masculin  
groupe D du 11.02.2024**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de La Chapelle sur Erdre Ac pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Bouguenais Foot suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de La Chapelle sur Erdre Ac

#### **Dossier n° 50**

**Match n° 27818702 Nantes St-Félix Ccs 1 / Notre Dame des Landes Es1 1 U15 D4 Masculin  
groupe D du 10.02.2024**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Notre Dame des Landes Es1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Nantes St-Félix Ccs suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club Notre Dame des Landes Es1

#### **Dossier n° 51**

**Match n° 27817952 Nantes Fc Toutes Aides 1 / Gorges Elan 1 U16 D1 Accès Ligue du  
03.02.2024**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 aux deux équipes suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Gorges Elan
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de Nantes Fc Toutes Aides

**Dossier n° 52**

**Match n° 27816485 St-Mars du Désert Ja 2 / Guémené Fc 2 U18 D4 Masculin groupe C du 10.02.2024**

La Commission décide de :

- Confirmer le score inscrit sur la feuille de match

**Dossier n° 53**

**Match n° 27818824 Pornic Foot 2 / La Chevrolière Herbadilla U15 D4 Masculin groupe F du 17.02.2024**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de La Chevrolière Herbadilla pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Pornic Foot suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 105 € à la charge du club de La Chevrolière Herbadilla

**Réserves non confirmées**

---

**. Dimanche 18.02.2024**

Challenge du District – N° 27942007 Treillières Sympho. F. 2 / Blain Es 3

Challenge du District – N° 27942011 Vallons Erdre Fc Vlp 2 / Oudon Couffé Fc 2

**. Samedi 17.02.2024**

U17 D2 – N° 27817150 Montoir Cs 1 / St-Herblain Uf 1